



District de la Loire de football

Modification des lois du jeu Saison 2019/2020

Document simplifié



Procédure de remplacement (loi 3)

Le joueur amené à être remplacé doit quitter le terrain par le point des limites du terrain le plus proche de l'endroit où il se trouve.

Note : il faut ici prendre en compte le contexte du match et de l'environnement :

- À 3-0 à la 88ème minute, il est contre productif de faire de l'excès d'autorité sur cette règle.
- Dans un match pouvant entraîner des problèmes de sécurité pour le joueur qui sort, l'arbitre lui autorisera à sortir au niveau de la ligne médiane près des bancs de touche.



Pouvoirs de l'arbitre (loi 5)

L'arbitre a autorité pour infliger un carton jaune ou rouge à l'encontre des officiels d'équipe qui n'ont pas un comportement responsable.

Si la personne fautive ne peut être identifiée, c'est l'entraîneur principal qui se verra infliger la sanction.

Note : les motifs liés à ces sanctions sont à retrouver dans le guide des lois du jeu.





Blessure d'un joueur (loi 5)

Un joueur qui reçoit des soins sur le terrain suite à une faute peut rester sur le terrain si la faute commise est sanctionnée d'un penalty et que le joueur blessé est le tireur attitré.

Note : dans la pratique, les soins ne doivent pas s'éterniser, auquel cas l'arbitre doit demander au joueur de sortir du terrain afin de reprendre le jeu dans un délai acceptable.



Tirage au sort (loi 8)

L'équipe qui remporte le toss choisit soit le but en direction duquel elle attaquera durant la première période, soit d'effectuer le coup d'envoi du match.





Balle à terre (loi 8) ^{1/2}

L'arbitre doit maintenant choisir à qui revient la balle à terre (au même titre qu'un coup franc par exemple).

La balle à terre est donnée au gardien de but de l'équipe en défense, dans sa surface de réparation si, au moment où le jeu à été arrêté :

- Le ballon se trouvait dans sa surface de réparation
- La dernière touche de balle a eu lieu dans la surface de réparation





Balle à terre (loi 8) 2/2

Dans tous les autres cas, l'arbitre donne la balle à terre à un joueur de l'équipe qui a touché le ballon pour la dernière fois, et à l'endroit où le ballon a pour la dernière fois été touché par un joueur, un agent extérieur ou un arbitre (précisions diapo suivante).

Tous les joueurs (partenaires et adversaires, à l'exception du joueur bénéficiant de la balle à terre) doivent se trouver à 4 mètres du ballon jusqu'à ce que celui-ci soit en jeu (touche le sol).





Ballon hors du jeu (loi 9)

Le ballon est hors du jeu quand il touche un arbitre, reste sur le terrain et :

- Une équipe peut entamer une attaque prometteuse**
- Entre directement dans le but**
- Est récupéré par l'équipe adverse**

—> Dans tous les cas : balle à terre (cf diapos précédentes)

Note : si le ballon touche l'arbitre, mais que l'équipe qui avait la possession avant ce contact garde le ballon, le jeu ne doit pas être arrêté (sauf attaque prometteuse, vu au dessus).





Faute de main de défenseur (loi 12) 1/2

Il y a faute si :

- **Un mouvement du bras ou de la main en direction du ballon est constaté.**
- **La position du bras ou de la main a artificiellement augmenté la surface couverte par son corps.**
- **Le bras ou la main est au-dessus du niveau de l'épaule.**

Note : la notion « d'intentionnalité » n'entre plus en compte dans le jugement des fautes de main.



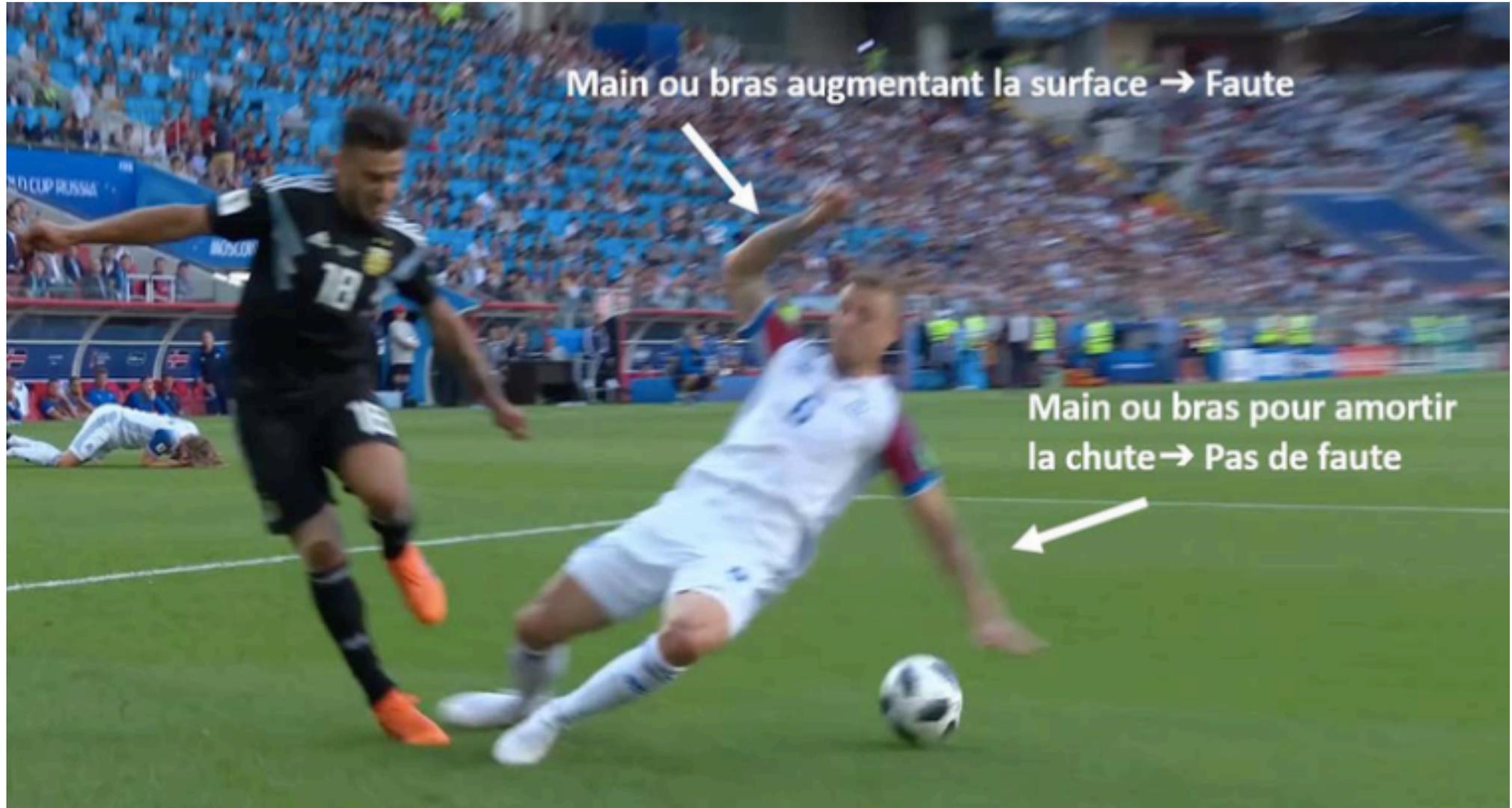


Faute de main de défenseur (loi 12) 2/2

Il n'y a pas faute si le ballon touche le bras ou la main d'un joueur :

- **Directement depuis sa tête, son tronc ou sa jambe**
- **Directement depuis la tête, le tronc ou la jambe d'un autre joueur à proximité**
- **Si le bras ou la main est près du corps et n'en augmente pas artificiellement la surface**
- **Si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionné(e) entre son corps et le sol pour amortir la chute (et non pas latéralement ou verticalement).**

Illustration de la main sur le tacle





Faute de main d'attaquant (loi 12)

Il y a faute si le joueur récupère la possession ou le contrôle du ballon après avoir touché le ballon du bras ou de la main et ensuite :

- Marque un but**
- Crée une occasion de but**

Il y a faute si le joueur marque directement de la main ou du bras, même de manière accidentelle.



Fautes hors du terrain (loi 12)

Si un joueur commet une faute ou incorrection hors du terrain contre un autre joueur, un remplaçant, un joueur remplacé ou un officiel de sa propre équipe, le jeu reprendra par un coup franc indirect sur le point de la limite du terrain le plus proche de l'endroit où la faute a été commise.



Composition du mur (loi 13)

Si l'équipe en défense forme un mur de trois joueurs ou plus, les joueurs de l'équipe en attaque doivent se tenir à au moins un mètre de ce mur jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.

Si, lorsqu'un coup franc est joué, un joueur de l'équipe en attaque se trouve à moins d'un mètre du mur adverse formé de trois joueurs ou plus, un coup franc indirect est accordé à l'équipe en défense.





Coup de pied de but (loi 16)

- Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et clairement bougé.
- Un joueur en défense peut jouer le ballon dans sa surface de réparation, il n'est plus obligé d'attendre que le ballon en sorte.
- Tous les adversaires doivent se tenir hors de la surface de réparation jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.
- Si des adversaires entrent dans la surface de réparation avant que le ballon ne soit en jeu, le coup de pied de but doit être retiré.

Note : si le coup de pied de but est joué rapidement et que des adversaires se trouvent encore dans la surface de réparation à ce moment, l'arbitre laisse le jeu se poursuivre si la position des adversaires n'entrave pas le déroulement du jeu.





Document réalisé par Aldric Chancioux, CTDA

Adressez vos questions à achancioux@loire.fff.fr

Bonne saison